



Cérémonie des traités de 2018
Promotion des droits de l'homme dans le cadre des traités multilatéraux

Rapport journalier
du

mercredi 26 septembre 2018

Aujourd'hui, quinze (15) **actions** relatives aux traités déposés auprès du Secrétaire général ont été effectuées par treize (13) États ; un (1) État a été représenté par son **Chef d'État**, deux (2) États ont été représentés par leur **Chef de Gouvernement**, neuf (9) États ont été représentés au **niveau ministériel** et un (1) État a été représenté au **niveau des ambassadeurs**.

Au total, une (1) adhésion, six (6) ratifications et huit (8) signatures, telles que spécifiées ci-dessous, ont été accomplies :

Droits de l'homme

- **Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (New York, 19 décembre 2011)**
(Adhésion par Saint-Marin)
- **Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (New York, 20 décembre 2006)**
(Signature par la République dominicaine)

Questions pénales

- **Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire (New York, 13 avril 2005)**
(Ratification par le Guatemala)

Désarmement

- **Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (New York, 7 juillet 2017)**
(Signature par Antigua-et-Barbuda, le Bénin, le Brunéi Darussalam, la Guinée-Bissau, le Myanmar, les Seychelles et le Timor-Leste ; Ratification par la Gambie, Saint-Marin, le Samoa et le Vanuatu).

Environnement

- **Accord de Paris (Paris, 12 décembre 2015)**
(Ratification par Saint-Marin)

★★★